

Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) encouragent les dirigeants à participer à leurs Entretiens gratuits et confidentiels dédiés aux entreprises en difficulté

Les CIP proposent un accompagnement gratuit et confidentiel et encouragent fortement les artisans, commerçant(e)s, dirigeant(e)s de TPE et PME à prendre rendez-vous immédiatement pour être informé(e) de tous les scénarios possibles de sortie/gestion de crise pour leur entreprise.

26/11/2020 – Si les commerçants sont autorisés à rouvrir leurs portes dès ce samedi 28 novembre, ce dernier confinement, comme le précédent, a eu un impact considérable sur l'activité économique du pays et la santé financière des entreprises. Les activités de restauration, de brasserie et de l'événementiel ne pourront pas reprendre avant janvier – voire plus tard pour certaines – et le nouveau protocole sanitaire ainsi que le couvre-feu prévu pèseront sur les activités commerciales de cette fin d'année.

Les CIP encouragent les chefs d'entreprises à participer à leurs rendez-vous gratuits et confidentiels avec un trio d'experts (expert-comptable/commissaire aux comptes, avocat et ancien juge du Tribunal de commerce) qui permettent d'être écouté(e) et orienté(e). Il existe de nombreuses solutions judiciaires destinées à prévenir et empêcher la faillite, parfois méconnues des entreprises, notamment des plus petites. Les CIP proposent aux dirigeants de les informer et de les orienter sur ce volet. Par ailleurs, les experts CIP sont formés depuis 2016 à la détection de la détresse psychologique des dirigeants qu'ils reçoivent. Ils peuvent leur proposer, si nécessaire, un rendez-vous avec un psychologue pour traiter certaines souffrances psychologiques : burnout, crise suicidaire...

William Nahum, président du CIP National (qui fédère les 70 CIP présents sur le territoire national), participe également à la mission sur la justice économique lancée par Éric Dupont-Moretti, Garde des Sceaux, et présidée par George Richelme, président de la Conférence générale des juges consulaires. Cette mission doit rendre son rapport d'ici le 20 décembre 2020. L'objectif de cette mission est d'éviter l'engorgement des Tribunaux de Commerce avec une cascade de liquidations sèches grâce à une justice commerciale préventive.

Si le confinement touche à sa fin, la digitalisation des activités de commerces ne doit pas s'essouffler : il en va de la survie sur le long terme de nombreux commerces de proximité, structures essentielles à la vie économique et sociale des communes, quelle que soit leur taille. Les TPE, PME et commerces sont les premiers touchés et les plus vulnérables face à la crise, et l'impact définitif de la crise sur leurs activités n'est pas encore évaluable. Sur ce constat, le CIP ouvre sur son site internet une rubrique dédiée, recensant toutes les initiatives et dispositifs d'aide à la digitalisation proposés actuellement aux entreprises par divers collectivités, organismes, associations et entreprises.

En dehors de cette situation de crise, l'enjeu du numérique reste central. Les commerces de quartier doivent être accompagnés et aidés dans le développement de solutions numériques dans leur réorganisation. Pour les CIP, il est urgent que l'enveloppe dédiée à l'aide à la transformation numérique des entreprises françaises évoquée par le gouvernement soit précisée et mise en œuvre pour permettre à nos commerçants, TPE et PME de rebondir de manière efficace et durable.

Pour prendre rendez-vous avec les experts du CIP :

- envoyer un mail (cip@cs.experts-comptables.org) pour être rappelé(e) dans les 24 heures et obtenir un rendez-vous
- choisir son CIP : www.cip-national.fr

A propos du CIP National : Lancé en 1995 sur une initiative des professionnels du chiffre et du droit, le CIP National fédère aujourd'hui 70 CIP répartis sur tout le territoire. Plate-forme d'écoute et d'orientation pour les dirigeants de TPE-PME, artisans, commerçants qui rencontrent des difficultés, les CIP proposent des « Entretiens du Jeudi », rendez-vous gratuits et confidentiels. Les entrepreneurs en difficulté sont ainsi reçus par un trio d'experts constitué d'un avocat, d'un ancien juge consulaire et d'un expert-comptable, tous bénévoles. Sont partenaires du CIP la plupart des parties prenantes concernées. www.cip-national.fr

Contacts presse : Imedia Conseil & Communication

Juliette Bastien – jbastien@imedia-conseil.fr – 06 40 29 95 40

Florence Fauré – ffaure@imedia-conseil.fr - 06 45 26 53 71

Vanessa Haddar – vhaddar@imedia-conseil.fr - 06 03 67 59 93